

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mesdames, messieurs,

Nous abordons cette CAPD dans un contexte particulier et préoccupant.

La mise en œuvre de nouvelles procédures de sécurité, si l'on peut en comprendre le besoin, semble relever de la plus grande inadéquation. En effet, que dire des injonctions contradictoires entre circulaire ministérielle, livrets d'accompagnements et déclinaison départementale. L'écart entre communication gouvernementale et disparité des mesures ne contribuera certainement pas à apaiser le climat dans les écoles.

La mise en œuvre des nouveaux programmes interroge, quant à elle, sur son impréparation. Un gouvernement qui se réclame du libéralisme, aussi social soit-il, aurait dû s'inspirer de la pratique des entreprises qu'il défend si bien au travers de la loi « Travail » en formant au préalable ses personnels,

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'état du département côté nombre de postes, beaucoup de personnes nous ayant appelé surpris de se voir proposer un poste de contractuel. Nous souhaitons donc un état des lieux précis.